Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215602590-20251125-D2025_011_05-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Date de la convocation : 18/11/2025
Date d'affichage : 18/11/2025

Secrétaire de séance : Carole GARCIA

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le dix-huit novembre 2025 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI, Maire et Président de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
ROSSI Vincent	X			GALUDEC Christophe	X		
BAYON Michel	X			JAVERI Christine	X		
BERTHY Vincent	X			LANOËS Maëlys		Excusée	
BERTON Jean-Michel	X			LE BRECH Cyrille	X		
BROYON Christine	X			LE QUINIO Henri		Absent	
CADORET Sandrine	X départ à 20H30			LUDGER Karine		Excusée	
EON Arnaud	X			ROLLAND Julie	X		
EON VANNIER Carole		X arrivée à 20H24		SANOU Myriam		Absente	
GALLAIS Jean-Luc	X			*Non pourvu*			
GARCIA Carole	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
18	13	0	13

D2025-11-05 – URBANISME – Déclassement d'une partie de la parcelle AD n°134 du domaine privé communal pour classement au domaine public

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2122-21,
Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-2 à L141-7
Vu la délibération 2025-11-05 du 25 novembre 2025

La parcelle AD n °134 propriété privée de la commune, a été cédée en partie à la société Atlantic Foncier pour la construction d'un lotissement. Cependant, pour des raisons d'entretien, de sécurité et d'utilité publique, deux espaces de cette parcelle privée ne seront pas cédés : il s'agit du futur fossé aérien situé le long de la rue des Sternes et la zone autour du transformateur électrique, rue de La Fontaine Lorec. Ces deux zones sont matérialisées en bleu clair sur le plan ci-joint et représentent 218 m2.
Afin de clarifier le statut juridique de ces espaces qui ont une vocation clairement publique, il est proposé de les sortir du domaine privé de la commune pour les classer dans le domaine public.

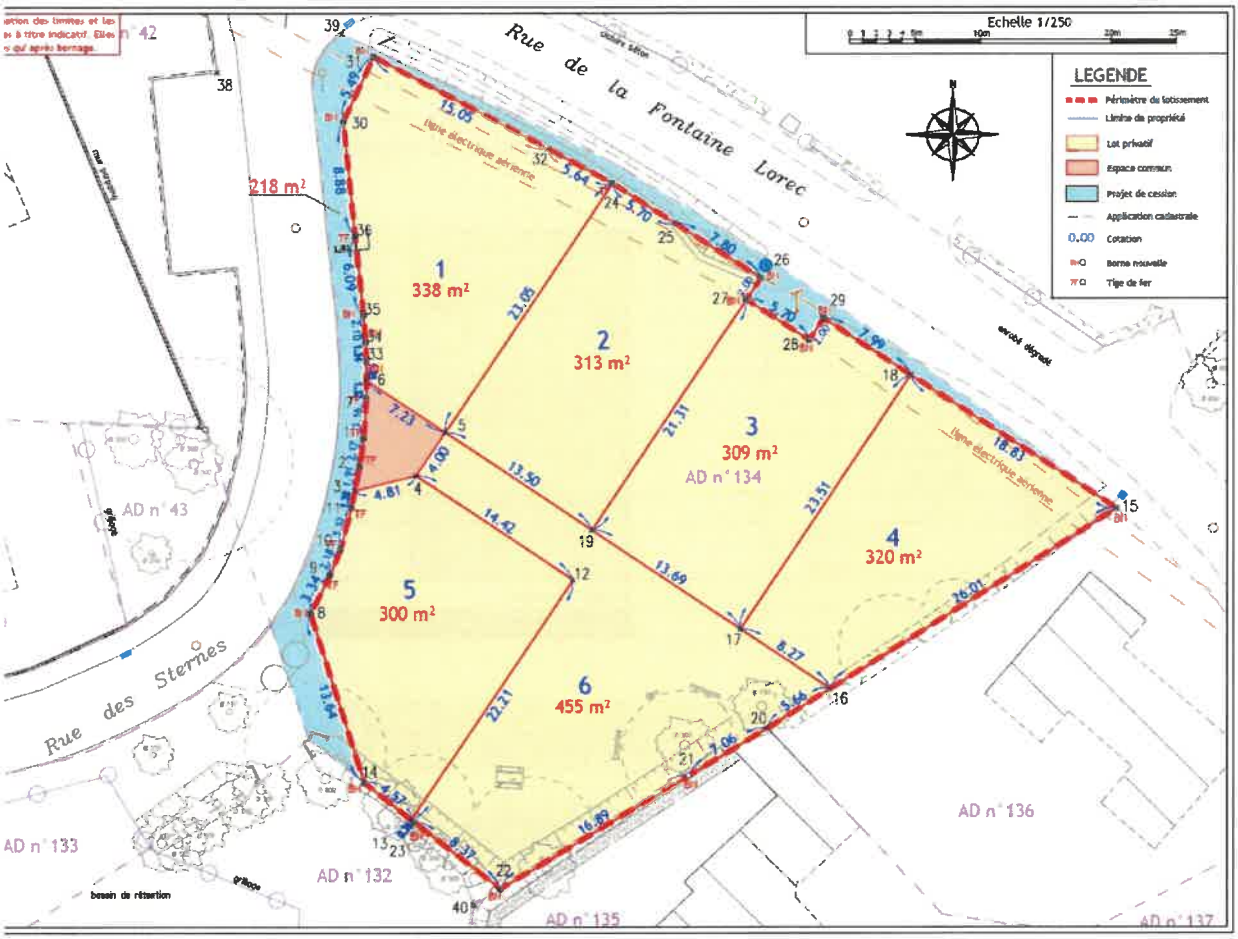
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

-**APPROUVER** le contour des espaces à intégrer au domaine public

- **APPROUVER** le déclassement de 218 m2 retirés à la parcelle privée communale AD n °134

- **APPROUVER** le classement de ces 218 m2 au domaine public communal

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215602590-20251125-D2025_011_05-DE



Voté par : 13 voix Pour, unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Carole GARCIA

Le Maire,
Vincent ROSSI

MAIRIE DE LA TRINITE-SURZUR (MORBIHAN)